

16 000, soit une hausse de 45 % au lieu des 27 % affichés. Interrogé sur ce point par Le Monde en marge de la conférence de presse, l'entourage du ministre a concédé que la hausse pourrait effectivement être, au final, plus proche de 12 000 que de 10 000. Mais les chiffres définitifs ne seront connus qu'au mois d'avril ", a-t-on précisé.

La relative discrétion de la place Beauvau sur la question des régularisations illustre le souci constant, chez M. Valls, de moins communiquer sur les aspects humanistes de sa politique que sur ceux répressifs. Une communication à fronts renversés qui fait volontairement passer au second plan les ouvertures substantielles de sa politique migratoire dans un certain nombre de domaines.

D'après les chiffres communiqués vendredi, le nombre de visas étudiants est en effet reparti à la hausse en 2013 (+ 5 points à 8 %). Cette augmentation, calculée sur la base des 58 000 étudiants admis au séjour en 2012, aurait commencé à gommer les effets pervers de la circulaire Guéant qui avait limité leurs possibilités de se maintenir en France une fois leurs études finies.

Même chose pour l'immigration "économique". Structurellement faible dans l'hexagone, elle aurait gagné 10 à 15 points entre 2012 et 2013. Notamment grâce à une ouverture plus grande aux demandes de scientifiques. " Ces mobilités sont nécessaires à notre rayonnement ", a déclaré M. Valls, ajoutant

que le nombre d'étudiants étrangers devrait " doubler " d'ici 2020.

ASSOULISSEMENT DES CRITÈRES DE NATURALISATION

Le ministre a aussi fait le bilan, vendredi, de sa circulaire encourageant les préfets à assigner à résidence les familles en instance d'expulsion plutôt qu'à les placer en rétention. Une mesure réclamée par le monde associatif et que le ministre souhaiterait renforcer à l'avenir. Environ 1 500 familles auraient ainsi eu droit à ce régime en 2013 (soit une hausse de 64 %) tandis que seules 18 auraient été placées en rétention.

En matière de naturalisations, souvent considérée comme un facteur " d'intégration ", M. Valls s'est félicité de l'assouplissement des critères de naturalisation, permis par sa circulaire publiée en octobre 2012. Lors des dernières années du quinquennat de Nicolas Sarkozy, les naturalisations avaient chuté de plus de 40 %, passant de 116 000 à 68 000 entre 2010 et 2012. Elles ont regagné 14 % en un an.

M. Valls a achevé son bilan par la présentation de son calendrier. Le ministre a notamment assuré que deux projets de loi seraient déposés d'ici la fin de l'année. Dont celui sur l'asile - maintes fois repoussé - juste après les élections municipales.

Elise Vincent
(Le Monde - 31/01/2013)

Appel du Collectif 37 des Citoyens Sans Droits

Ce n'est pas par plaisir, ni pour avoir une vie facile, que nous avons quitté notre pays d'origine, que nous sommes des migrants, des exilés. La plupart d'entre nous sommes demandeurs d'asile, ou l'avons été, car nous avons connu là-bas des persécutions, des conditions de vie inhumaines, la dictature, la guerre civile, des systèmes corrompus.

Les lois de tous les pays démocratiques affirment que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. C'est une pure utopie. Dans la réalité, notre vie ici c'est :

- > des restrictions de plus en plus sévères du droit d'asile
- > aucun hébergement décent, voire pas d'hébergement du tout
- > pour les déboutés du droit d'asile, plus aucune aide (ni bons alimentaires, ni suivi social, ni secours financier pour les enfants). C'est une asphyxie organisée par le pouvoir en place
- > pour les " sans papiers ", pas le droit à l'emploi, obligation de travailler " au noir ", soumis à un véritable esclavage moderne
- > des régularisations quasi impossibles, notamment pour les travailleurs.

On vit ici, on reste ici !

Cet appel est présenté sous forme de pétition. Pour signer en ligne : <http://resf37.free.fr/>

Droit Au Logement fait part de sa tristesse après le décès de la petite Mélissa, dans l'incendie du bidonville de Bobigny , apporte son soutien à sa famille, et participera à la marche blanche de dimanche; Droit Au logement dénonce les propos indignes du Préfet de Seine Saint Denis qui accuse la Mairie de Bobigny de ne pas avoir expulsé ces familles. Mais qui est responsable devant la loi de la mise en oeuvre le droit à l'hébergement dans le Département ? Le Préfet. La Seine Saint Denis ne fait pas exception.

Nous dénonçons également les quelques mots lâché par le ministre de l'Intérieur évoquant une installation "illicite", comme si finalement la mort de cette petite fille était de la responsabilité de ses parents. Il justifie ainsi sa politique de destructions et d'expulsions, été comme hiver, de manière répétée pour décourager ses habitants de se réinstaller... En violation également du droit à l'hébergement, prévu jusqu'à une orientation vers un relogement ou un hébergement de stabilisation.

Nous n'avons pas oublié que la "loi Vivien" donnait un droit au relogement des habitants d'ilots insalubres, c'est à dire de bidonvilles, même sans titre d'occupation. Cette disposition de bon sens qui a incité à édifier les logements sociaux nécessaire à leur relogement a été abrogée en 2005 à la demande expresse du ministre l'Intérieur, ce dernier voulant lancer sa campagne de stigmatisation et de répression des Roms.

Mais qu'attend ce gouvernement pour rétablir le droit au relogement des habitants de bidonville et de taudis au lieu de les harceler, les réprimer, les expulser et d'en faire les boucs émissaires de notre pays ?

Tandis que le gouvernement Hongrois, change sa constitution pour envoyer en prison les sans abri qui "récidivent" 3 fois plutôt que de les loger, jusqu'où ira le Gouvernement Français dans le reniement et le refus de leur reconnaître ce droit au relogement.

Nous serons à Bobigny au coté des expulsés-harcelés-stigmatisés, véritables souffres douleurs du pouvoir d'aujourd'hui et d'hier.

Un toit c'est un droit !

Communiqué de presse du DAL

New York va délivrer une carte d'identité municipale à ses sans-papiers

L'initiative devrait permettre aux sans-papiers d'accéder à un compte bancaire ou à un contrat de location de logement. Des démarches impossibles à réaliser sans papiers d'identité.

Le maire démocrate de New York Bill de Blasio a annoncé lundi que la métropole allait délivrer des papiers d'identité municipaux aux sans-papiers qui y résident. "New York est notre foyer à tous. Nous ne saurions tolérer que certains de ses habitants y vivent dans l'ombre", a déclaré Bill de Blasio, en espagnol, lors du discours au cours duquel il a révélé ses orientations pour 2014. "Nous protégerons le demi-million de New-Yorkais sans papiers dont les voix ne se font pas assez entendre. Nous nous tournerons vers tous les New-Yorkais, peu importe leur statut aux yeux des services de l'immigration, et leur délivrerons des cartes d'identité municipales", a ajouté Bill de Blasio, qui a succédé à Michael Bloomberg au début de l'année à la tête de la métropole qui compte 8,3 millions d'habitants, dont 2,3 millions sont d'origine latino-américaine. L'initiative vise, selon l'édile, à permettre aux sans-papiers d'avoir accès à un compte bancaire, un contrat de location de logement ou tout simplement aux bibliothèques municipales, autant de services inaccessibles sans document d'identification.

Cette annonce intervient alors que les tentatives pour régulariser les quelque 11 millions de sans-papiers qui vivent aux Etats-Unis sont bloquées par les élus conservateurs à la Chambre des représentants, bien que certains d'entre eux y soient favorables.

(AFP - 10 février 2014)

contact : cercledesilence-tours@orange.fr

Le cercle de silence de Tours se réunit chaque mois à l'appel de Chrétiens-Migrants, LDH 37, RESF 37, Pastorale des Migrants, CCFD-Terre Solidaire, Rencontre Entraide Protestante, ACAT, CIMADE, EELV Touraine, NPA, ATTAC, Secours Catholique, Amnesty International 37, Collectif Palestine 37, et des individus en lutte...

Prochain Cercle de silence : mardi 25 mars 2014